

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1198

présenté par

M. Juvin, M. Marleix, M. Bazin, Mme Gruet, M. Neuder, Mme Valentin, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE 2

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Sont exclus de cette durée hebdomadaire d'activité les personnes reconnues inaptes au travail en application de l'article L. 351-7 du code de la sécurité sociale ainsi que les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés en application des articles L. 821-1 du même code. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Les Républicains souhaite l'instauration d'une durée d'activité hebdomadaire de 15 heures pour les bénéficiaires du RSA.

Portée par Les Républicains depuis de nombreuses années, cette mesure est une question de justice sociale. En effet, toute personne doit bénéficier de la solidarité nationale, et le RSA en fait partie. Toutefois, des contreparties peuvent, et doivent dans certains cas, être demandées pour pouvoir bénéficier de celle-ci. Il est ainsi primordial de se donner les moyens pour sortir de cette situation. Même si la grande majorité des bénéficiaires font tout ce qu'ils peuvent, il n'en est pas de même pour tous. Il est ainsi important de prévoir une telle obligation, qui peut d'ailleurs prendre de nombreux visages.

Pourtant, tous ne pourront pas le faire. Il sera ainsi plus compliqué pour une mère isolée de faire garder ses enfants pour pouvoir se plier à l'obligation. Il en est de même pour les personnes en situation de handicap.

C'est la raison pour laquelle cet amendement du groupe Les républicains prévoit d'exclure les bénéficiaires du RSA, qui touchent également l'AAH, de l'obligation d'activité minimale.